

Ouvert du lundi au jeudi de 8H30 à 12H00 et de 13H45 à 17H  
Le vendredi de 8H30 à 12H00

## Immatriculation d'une ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Imprimé **P0** (téléchargeable :

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_11676\\_05.do?jeton=h\\_TGMwE6eWYuiwE6hVb2\\_66e/gf/cerfa\\_13959.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11676_05.do?jeton=h_TGMwE6eWYuiwE6hVb2_66e/gf/cerfa_13959.do) ) dûment rempli et signé, en original sur les 3 feuillets, accompagné de :

### POUR LA PERSONNE

- Attestation sur l'honneur de non-condamnation pénale (formulaire fourni par le C.F.E.)
- Tout document justifiant la nationalité : copie de la carte d'identité (recto verso) ou passeport **en cours de validité**
- Si mariage avec communauté de biens : 2 ex. originaux de l'attestation d'information au conjoint (modèle fourni au CFE)
- N° de sécurité sociale
- Extrait RCS de radiation, en cas de ré-immatriculation

#### *ETRANGER*

- Copie de carte de résident en cours de validité
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité et déclaration de non condamnation pénale pour ressortissants de la CEE
- Hors OCDE, non résident : carte de commerçant étranger ( préfecture de Pau )

#### *AMBULANT*

- La demande de carte est effectuée par le CFE de la CCI - Prévoir les documents (voir rubrique « commerçant non-sédentaire)

#### *ACTIVITES REGLEMENTEES*

- Copie du diplôme ou titre autorisant l'exercice de la profession

### POUR L'ETABLISSEMENT

#### *Dans le cas d'un local commercial*

- Copie du bail commercial signé par toutes les parties (propriétaire et locataire ) ou copie de l'autorisation du propriétaire

#### *Dans le cas d'une immatriculation au domicile personnel :*

- Vous êtes locataire : copie d'une quittance à vos nom et prénom
- Vous êtes propriétaire : attestation notariée ou copie de la taxe foncière

#### *SI LOCATION-GERANCE*

- Copie du contrat de location-gérance
- Journal d'annonces légales publiant la mise en location-gérance ou copie de l'attestation de parution accompagné du texte



Ouvert du lundi au jeudi de 8H30 à 12H00 et de 13H45 à 17H  
Le vendredi de 8H30 à 12H00

**SI ACHAT OU DONATION**

- Copie de l'acte définitif
- Journal d'annonces légales publiant la transmission du fonds de commerce ou copie attestation parution accompagné du texte

**SOCIAL ET FISCAL**

- Choix de l'organisme conventionné maladie  
copie livret famille si couverture sociale d'enfants assurée
- Imprimé fiscal dûment complété et signé

**COUT DE LA FORMALITE**

- Chèque ou espèces : à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
  - si création : **62,19 €**
  - si Achat ou location gérance : **138,10 €**
  - pour dépôt de l'attestation d'information au conjoint : **9,33 €**

**DELAIS POUR L'INSCRIPTION**

L'immatriculation peut être demandée dans le mois qui précède la date déclarée de début d'activité (décret 87-970) ou dans le délai de 15 jours à compter de cette date de début d'activité (décret 85-1388)

**ACCRES** : (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise)

Dépôt du dossier effectué **au CFE**, lors de l'immatriculation ou au plus tard, dans un délai de 45 jours.

- Formulaire spécifique
- Pièce justificative (selon le motif de la demande)

**COUT DE LA FORMALITE**

- Chèque ou espèces : à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
  - si création de nouvelle activité : **83,96 €**
  - si Achat ou location gérance : **235,82 €**

**ACCRES** : (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise)

Dépôt du dossier effectué **au CFE**, lors de l'immatriculation ou au plus tard, dans un délai de 45 jours.

- Formulaire spécifique
- Copie des statuts
- Pièce justificative (selon le motif de la demande) .....

Effectuez vos formalités en ligne sur [www.cfenet.cci.fr](http://www.cfenet.cci.fr)